

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5690**

commune (s) :

objet : Tunnel sous la Croix-Rousse - Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la rénovation lourde de l'ouvrage - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer le marché pour ces prestations

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Pillonel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007**Décision n° B-2007-5690**

objet :	Tunnel sous la Croix-Rousse - Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la rénovation lourde de l'ouvrage - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer le marché pour ces prestations
service :	Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour la rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse.

Il est rappelé que la solution de rénovation du tunnel, par délibération n° 2007-4246 en date du 9 juillet 2007, consiste principalement à réaliser un tube circulé parallèle au tunnel existant et réservé aux transports en commun ainsi qu'aux modes doux. Elle prévoit en terme de fonctionnalité une circulation bidirectionnelle à 2x2 voies de circulation dans le tunnel existant rénové. L'évacuation des usagers et l'accès des secours sont rendus possibles par l'intermédiaire du tube créé.

Les prestations de CSPS, au sens du code du travail, sont notamment définies aux articles L 235-1 et suivants et R 238-1 et suivants. Elles ont pour objet de prévenir les risques résultant de l'intervention simultanée ou successive des entreprises ou travailleurs indépendants appelés à intervenir sur le chantier et, lorsqu'elle s'impose, de prévoir l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives.

Ces prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de huit ans. L'engagement de commande serait de 500 000 € HT minimum et de 1 000 000 € HT maximum pour huit ans. Cette durée exceptionnelle est imposée par l'objet du marché, relatif à une opération qui sera réalisée en conception-réalisation, et pour laquelle le coordonnateur interviendra dès l'élaboration du programme.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Les prestations de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour la rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

3° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande de prestations de CSPS pour la rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse et tous les actes contractuels liés avec l'entreprise ou le groupement, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres, pour un montant de 500 000 € HT minimum (598 000 € TTC) et de 1 000 000 € HT maximum (1 196 000 € TTC) et une durée de huit ans ferme.

4° - Les dépenses, au titre de ce marché, seront prélevées sur l'autorisation de programme individualisée, opération 0651 : rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,